



ALGERIA

**Intervention de S.E.M. Youcef YOUSFI,
Ambassadeur, Représentant Permanent
au débat général de la 1^{ère} Commission de
l'Assemblée Générale**

New York, 04 Octobre 2006

Vérifier au prononcé

Madame la Présidente,

Permettez-moi, à l'entame de mes propos, de vous présenter les félicitations les plus chaleureuses de la délégation algérienne à l'occasion de votre élection, bien méritée, à la Présidence de la Première Commission et de vous assurer, ainsi que les membres du Bureau, de notre coopération, pleine et entière, pour le succès de nos travaux. De même, je saisis cette opportunité pour rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Choi Young-Jin, pour les efforts qu'il avait entrepris dans la direction des travaux de cette Commission lors de la précédente session.

Je ne saurais également manquer de souhaiter à M. Nobuaki Tanaka, Secrétaire général adjoint chargé des affaires du désarmement, le plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Ma délégation s'associe pleinement aux déclarations faites par les délégations de l'Indonésie et du Nigeria, respectivement, aux noms des Groupes des Pays Non Alignés et africain.

Madame la Présidente,

Il y a une année, la tenue de la réunion de Haut niveau de l'Assemblée Générale offrait à nos dirigeants l'opportunité de réaffirmer leur attachement à la règle de droit et au système multilatéral et de prendre l'engagement solennel d'aller de l'avant en vue d'affronter les menaces et défis auxquels le monde doit faire face.

Aujourd'hui, il est fort dommageable de constater que, dans un contexte international préoccupant et lourd de conséquences pour la paix et la sécurité internationales, le processus multilatéral du désarmement, dont le sort devient de plus en plus incertain, marque le pas et laisse transparaître des signes d'essoufflement inquiétants.

Les termes fatidiques d'«échec» ou d'«impasse» ont retenti dans de nombreuses interventions que nous avons entendues depuis l'ouverture de cette session. Ils traduisent en fait toute la frustration et le désenchantement qui gagnent des pays dont l'attachement et l'engagement en faveur de la cause du désarmement sont, aujourd'hui, mis à rude épreuve.

Par ailleurs, nous demeurons persuadés que la consolidation de la paix et de la sécurité internationales, à travers le respect et l'application scrupuleuse des engagements contractés au titre du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, passe nécessairement par un traitement global, équilibré et non sélectif des termes du TNP. Cela nécessite également un effort international commun destiné à promouvoir la coopération technologique et les échanges scientifiques en vue de garantir à l'ensemble des Etats, la possibilité de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

C'est à cette condition également que ceux d'entre nous qui ont renoncé à l'utilisation militaire de l'atome et opté pour le développement de son usage pacifique seront convaincus qu'ils ont opté pour le bon choix de la reconduction illimitée du TNP en 1995.

Madame la Présidente,

Le concept de Zones Exemptes d'Armes Nucléaires, reconnues et créées sur la base d'arrangements librement consentis, est de nature à renforcer la paix et la sécurité internationales, de même qu'il contribue indéniablement à la concrétisation de l'objectif de désarmement et de non prolifération nucléaires. A ce propos, il est réconfortant de voir aujourd'hui que des zones exemptes d'armes nucléaires aient été établies en Amérique Latine et dans les Caraïbes, dans le pacifique sud, en Asie centrale et du sud- Est et en Afrique.

S'agissant particulièrement de l'Afrique, l'Algérie a été parmi les pays ayant activement contribué à l'élaboration et à l'adoption du Traité de Pelindaba, qu'elle a ratifié en 1998. Elle est, aussi, pleinement engagée dans les efforts et initiatives visant à mettre en oeuvre cet important Instrument dans les plus brefs délais. Par ailleurs, du fait de la proximité géographique et des liens étroits entre l'Afrique et le Moyen Orient, nous demeurons profondément préoccupés par l'absence de progrès dans la mise en place d'une Zone similaire dans cette région.

Il est plus que jamais nécessaire, dans le contexte actuel, que la Communauté internationale adresse un signal fort pour demander à Israël de se conformer à la légalité internationale et lever le principal, voire l'unique obstacle devant cet important objectif, et contribuer ainsi au renforcement de la paix et de la stabilité dans cette région particulièrement mouvementée du monde.

Madame la Présidente,

L'Algérie est résolument engagée à remplir toutes ses obligations découlant des instruments internationaux auxquels elle est partie. Elle ne ménagera aucun effort, dans le cadre des instances multilatérales issues des Nations Unies, pour

soutenir et promouvoir les initiatives destinées à relancer le processus de désarmement et de non prolifération nucléaire.

L'engagement de mon pays et son attachement indéfectible à la promotion de la paix et la sécurité internationales est une constante de sa politique étrangère et un principe cardinal autour duquel s'articule son action sur la scène internationale tendant à privilégier le dialogue et la concertation et à renforcer la sécurité au sein de ses cadres traditionnels d'appartenance et de solidarité que ce soit au Maghreb, dans la région méditerranéenne ou en Afrique.

C'est dans cet esprit, également, que mon pays s'est joint aux efforts de la Communauté internationale visant à endiguer le fléau de la circulation illicite des armes légères dont les effets déstabilisateurs menacent gravement la paix et la stabilité internationales, en particulier dans le continent africain.

Par ailleurs, conformément à ses obligations internationales au titre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel, l'Algérie a achevé, en novembre 2005, le processus de destruction de son stock de mines antipersonnel, soit six mois avant le délai imparti par ladite Convention, de même, qu'elle a abrité, la cérémonie de lancement de l'Observatoire des mines antipersonnel.

Avant de conclure, je voudrais former le vœu de plein succès aux travaux de la Commission et de voir ses résultats relancer le processus de désarmement.

Je vous remercie.